

CABINET DU PRÉFET
bureau de la communication
interministérielle

Strasbourg, le 11 juillet 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

Allocation pour la diversité dans la fonction publique 2011-2012

L'allocation pour la diversité dans la fonction publique est reconduite pour l'année universitaire 2011-2012.

D'un montant annuel de 2000€, elle vise à permettre, sous certaines conditions, à des étudiants ou demandeurs d'emploi de préparer des concours de la fonction publique de catégorie A ou B. Les critères d'éligibilité sont ceux qui s'appliquent aux demandes de bourses sur critères sociaux.

Un jury sélectionnera les bénéficiaires parmi les personnes éligibles en tenant compte de leurs résultats scolaires et universitaires, de leurs difficultés sociales, avec une attention plus particulière pour les personnes ayant effectué leurs études en Zone d'Education Prioritaire ou étant domiciliées en Zone Urbaine Sensible.

Les étudiants et demandeurs d'emploi se portant candidats à l'allocation doivent être titulaires d'un diplôme leur permettant de se présenter aux concours de catégorie A (BAC +3) ou B (BAC).

Le paiement de l'allocation, effectué en deux versements, est conditionné à la préparation assidue de concours. Des attestations d'assiduité devront être fournies.

Il est vivement recommandé (mais pas imposé) aux candidats de s'inscrire dans des centres de préparation aux concours, même à distance.

L'allocation pour la diversité est cumulable avec une bourse sur critères sociaux .

Les dossiers de demande sont à retirer sur le site Internet de la préfecture de région (<http://www.alsace.pref.gouv.fr/>) et à retourner avant le 30 septembre 2011 délai de rigueur à :

Préfecture de la région Alsace - SGARE
5, place de la République
67 000 Strasbourg

Les dossiers hors délai ne seront pas pris en compte.